

OFFICE DE TOURISME GRANVILLE

TERRE ET MER

COMITÉ DE DIRECTION

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU 16 décembre 2025

Le Comité de Direction de l'EPIC, Office de Tourisme Granville Terre et Mer, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Granville, le mardi 16 décembre 2025 à 19h00, sous la Présidence de Mme LE JOSSIC.

Présents en qualité de titulaire : Mme LE JOSSIC Annaïg, Mme FAGNEN Gaëlle, Mr NAVARRET Alain (arrivé à 19h08), Mr PAYEN Jean-Paul, Mr PICARD Yoan, Mr CLERAUX Sylvain.

Présents en qualité de suppléant participant au vote : Mr LERQUIER Rémi (arrivé à 19h25) en remplacement de Mr BRIERE Alain, Mme JULIEN-FARCIS Sophie en remplacement de Mme HERSENT Catherine et Mme GASSON Carine en remplacement de Mr BENA Olivier, Mr HULINE Marc en remplacement de Mme BABILONI Eloïse.

Présents en qualité de suppléant ne participant pas au vote :

Absents titulaires excusés : Mr SORRE Stéphane, Mr PEYRE Michel, Mr BRIERE Alain, Mme HERSENT Catherine, Mme COUPEL-BEAUFILS Valérie, Mme GRANDET Florence, Mme MARGUERITE-BARBEITO Françoise, Mr BENA Olivier, Mme BABILONI Eloïse, Mr BAILLEUL Hugo, Mr BELGHAZI Rodolphe, Mme RICHART Brigitte et Mr BETTON Pierre.

Absents suppléants excusés : Mme MIGNOT Laurence, Mr DESQUESNES Philippe, Mr JULIENNE Jean-Marc, Mr JULIENNE Jean-Marc, Mr DURIER Jérémy, Mme GOJJAT Florence, Mr LETENNEUR Philippe, Mr LECUREUIL Daniel, , Mme GATE Sylvie, Mr MANSOUR Miloud, , Mr MARTIN Sylvain, Mr GIRON Cédric, Mme BEGUIER Estelle et Mr LEFRANÇOIS Ludovic.

Date de convocation : 9 décembre 2025.

Le nombre de membres en exercice étant de 10, les membres présents forment la majorité.

Secrétaire de séance : Mr NAVARRET Alain.

La Présidente, Mme LE JOSSIC, ouvre la séance à 19h05 avec 8 membres présents dont 8 votants.

Le nombre de membres en exercice étant de 8, les membres présents ne forment pas la majorité.

N'ayant pas le quorum, les sujets en informations sont tout d'abord présentés.

Le bilan des Rencontres des Acteurs du Tourisme est présenté. Les membres saluent la forte participation et les partenariats engagés à l'issue de cet événement : 152 participants.

Arrivée de Mr Navarret à 19h08 **Le nombre de membres en exercice étant de 9, les membres présents ne forment pas la majorité.**

La directrice demande leurs avis aux membres présents aux rencontres quant à la possibilité de reproduction du format pour l'année prochaine.

Pour Mme Gasson, le format était un peu déroutant mais bénéfique, pour Mme Fagnen, très inspirant, un brise-glace qui pouvait faciliter l'interactivité, pour Mr Picard, l'après-midi était bien rythmée, sans temps mort et très intéressante.

La Directrice présente ensuite les grandes orientations du **Plan d'Actions 2026**, structuré autour de dix priorités stratégiques visant notamment la poursuite de la qualité de l'offre.

Les 10 priorités d'actions sont :

1. Piloter le Schéma d'Équilibre

→ Assurer appropriation cohérence, continuité et maturité de la stratégie tourisme.

2. Moderniser l'accueil & l'expérience visiteurs

→ Offrir une hospitalité efficace, lisible et accessible.

3. Diffuser l'information via les Chuchoteurs & relais

→ Faire de chaque acteur un médiateur touristique.

4. Partager et incarner le Positionnement de Destination

→ Renforcer l'identité collective GTM.

5. Déployer une communication ambitieuse & durable

→ Accroître la visibilité sur un récit aligné avec les valeurs du territoire.

6. Protéger les sites fragiles & gérer les flux

→ Concilier attractivité et préservation des équilibres écologiques.

7. Fédérer & monter en compétences les professionnels

→ Construire une communauté d'acteurs engagés et compétents.

8. Adapter l'offre & stimuler l'innovation

→ Développer des expériences cohérentes et différenciantes.

9. Développer l'observation et les indicateurs

→ Piloter l'action publique par la donnée.

10. Renforcer le management interne & la QVT

→ Assurer un OT solide, agile et exemplaire.

Arrivée de Mr Leriquier à 19h25

Le nombre de membres en exercice étant de 10, les membres présents forment la majorité.

A l'occasion de la présentation du projet « granvillières », Mr Huline indique que le logis d'Equilly dont il était propriétaire depuis 20 ans, a été vendu. Il est salué unanimement pour son engagement toutes ces années.

Le budget primitif de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2026 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires débattues lors du Comité de Direction du 12 novembre 2025.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 572 144 € en section de fonctionnement et 12 834 € en section d'investissement.

Après présentation détaillée des grandes masses budgétaires et échanges sur les hypothèses retenues, la Présidente invite le Comité de Direction à se prononcer.

A la suite de la demande de Mme Fagnen, la délibération est modifiée ainsi :

~~Cependant~~, ce BP inclut une enveloppe dédiée aux saisonniers pour 16 mois ~~contre un besoin saisonniers estimé à 43 mois.~~

Le budget devra être voté en conseil communautaire le 18 décembre.

Délibération n°2025-15

Budget primitif 2026

Le budget primitif (BP) de l'Office de Tourisme Intercommunal a été élaboré pour 2026. Il a fait l'objet d'un débat sur les orientations budgétaires en Comité de direction le 12 novembre 2025.

1. DEPENSES

En dépense, pour la bonne mise en œuvre du schéma d'équilibre touristique, il est proposé d'inscrire

1 572 144 euros de fonctionnement et 12 834 euros en investissement.

1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ce montant se répartit en fonctionnement sur les chapitres 011 et 012 + 1 000 € au chapitre 67 et 12 834 € de dotations aux amortissements.

Au chapitre 011, il est proposé d'inscrire 468 810 euros.

Ce budget correspond aux dépenses courantes :

- Les frais de fonctionnement liés aux divers bureaux de l'Office de Tourisme : assurances, loyers, fournitures, affranchissement, ménage, eau, électricité, frais de déplacements, cotisations ...
- Les dépenses liées au service informatique, internet et télécommunication
- La promotion
- Les missions d'ingénierie
- La billetterie individuelle
- La marchandise boutique pour la revente

Au chapitre 012, il est proposé d'inscrire 1 089 500 €.

Ce budget correspond aux charges du personnel (cf. tableau des effectifs) :

Ce BP inclut une enveloppe dédiée aux saisonniers pour 16 mois.

1.2 SECTION DOTATIONS

Ces dernières années ont vu la réalisation de nombreux investissements, liés principalement à l'acquisition du Tuktuk, la digitalisation des outils (écrans, GTMOOC), et la création d'un nouveau site web.

Tout comme les années précédentes, l'OTI n'envisage pas de faire des investissements **sauf** l'éventuel rachat de matériel informatique vieillissant depuis 2022, ou de vélos électriques pour ses déplacements en proximité.

→ L'ensemble des dépenses, fonctionnement et investissement, est proposé pour un montant total de 1 584 978 euros.

2. RECETTES

Dans la section Recettes, il est proposé d'inscrire 1 572 144 euros de fonctionnement et 12 834 euros en investissement.

Ces recettes se composent de :

Recettes propres pour 120 730 euros :

- Produits de la boutique (19 800€), billetterie (83 930€)
- Visites guidées (11 000€)
- Référencement des hébergements (6 000€)

Taxe de séjour (1 050 000€)

Dotations aux amortissements, subventions reçues en investissement (1 414 €)

Recettes de subventions pour 400 000 euros :

→ **L'ensemble des recettes, fonctionnement et investissement est proposé pour un montant total de 1 584 978 euros.**

Le projet de Budget Primitif 2026 est présenté en annexe de la délibération

Annexe 1 : BP 2026

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER le budget prévisionnel 2026**
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération.

Le tableau des effectifs du personnel permanent au 1er décembre 2025 est présenté au Comité de Direction. Il intègre les ajustements liés à l'évolution des missions de l'Office de Tourisme et au cadre du schéma d'équilibre touristique.

Mr Navarret s'interroge sur la possibilité de présenter le plan de formation en comité de direction comme lors des conseils municipaux, ce qui est acté.

Délibération n°2025-16	Ressources humaines : tableau des effectifs
------------------------	---

Comme tous les ans, il est proposé au Comité de Direction de valider le tableau des effectifs ci-dessous :

Emplois permanents au 01.12.2025 :

	Poste	Quotité travail		Echelon		Observation
		2025	2024	2025	2024	
EMPLOYE	Conseillère en séjour / Référente SADI	1	0	1.2		CDD
	Conseiller en séjour / guide conférencier	1	1	1.3	1.3	
AGENT DE MAITRISE	Chargée de la dynamisation de l'offre touristique / Référente hospitalité territorialisée / Conseillère en séjour	1	1	2.1	2.1	
	Référent restaurateurs, producteurs et handicap	1	1	2.1	1.3	
	Chargée de presse et d'ingénierie touristique, profil junior	1	1	2.1	2.1	
	Conseillère en séjour – Chargée des expériences	0.8	0.8	2.1	2.1	Congé parental 80%
	Responsable accueil	0.9	0.9	2.1	2.1	Congé parental 90%
	Conseillère en séjour, responsable boutique	0.9	0.9	2.2	2.2	
	Assistante administrative	1	1	2.2	2.2	
	Chargée de communication vers les pros	1	1	2.3	2.1	
	Chargée de mission durable	1	1	2.3	2.2	

	Chargé de communication numérique	1	1	2.3	2.2	
	Responsable hébergement et TS	1	1	2.3	2.3	Personnel détaché
	Responsable évènementiels	1	1	2.4	2.4	
CADRE	Responsable Communication / Communautés	1	1	3.1	3.1	Personnel détaché
	Directrice	1	1	Ech 9	Ech 9	CDI
	Directrice adjointe	1	1	3.1	3.1	
	Responsable administration	1	1	3.1	3.1	

17.6 16.6

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

Le Comité de Direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- **D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs**
- **DE DONNER** tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération

La Présidente présente le **projet de convention relative à la mutualisation des services de la Direction des Services Numériques (DSN)**, applicable à compter du 1er janvier 2026. Cette convention précise les modalités de fonctionnement du service commun et les conséquences financières pour l'Office de Tourisme.

Délibération n°2025-17	Convention DSN
-------------------------------	-----------------------

La mutualisation des services de la Direction des Services Numériques (DSN) et les avantages qu'elle apporte à plusieurs acteurs du territoire, tels que Granville Terre et Mer, la Ville de Granville, le SMAAG, de leurs établissements publics rattachés, nécessite d'actualiser et de structurer davantage les dispositifs financiers et juridiques existants.

En effet, cette mutualisation se basait jusqu'alors principalement sur des conventions bipartites, soit de mise à disposition de services, soit de biens. Le cadre conventionnel est devenu complexe en raison du nombre croissant de partenaires et s'est développé en fonction des besoins en logiciels et de l'expansion des infrastructures.

Le Service Commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre, ses communes, les établissements publics Membres et un ou plusieurs des établissements publics rattachés à un ou plusieurs d'entre eux, hors compétences transférées afin de mettre en commun et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions (article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales).

La mise en commun des services est formalisée par la présente convention, dans laquelle sont précisées les modalités de création et de fonctionnement du Service Commun, ainsi que les conséquences financières de la mise en commun.

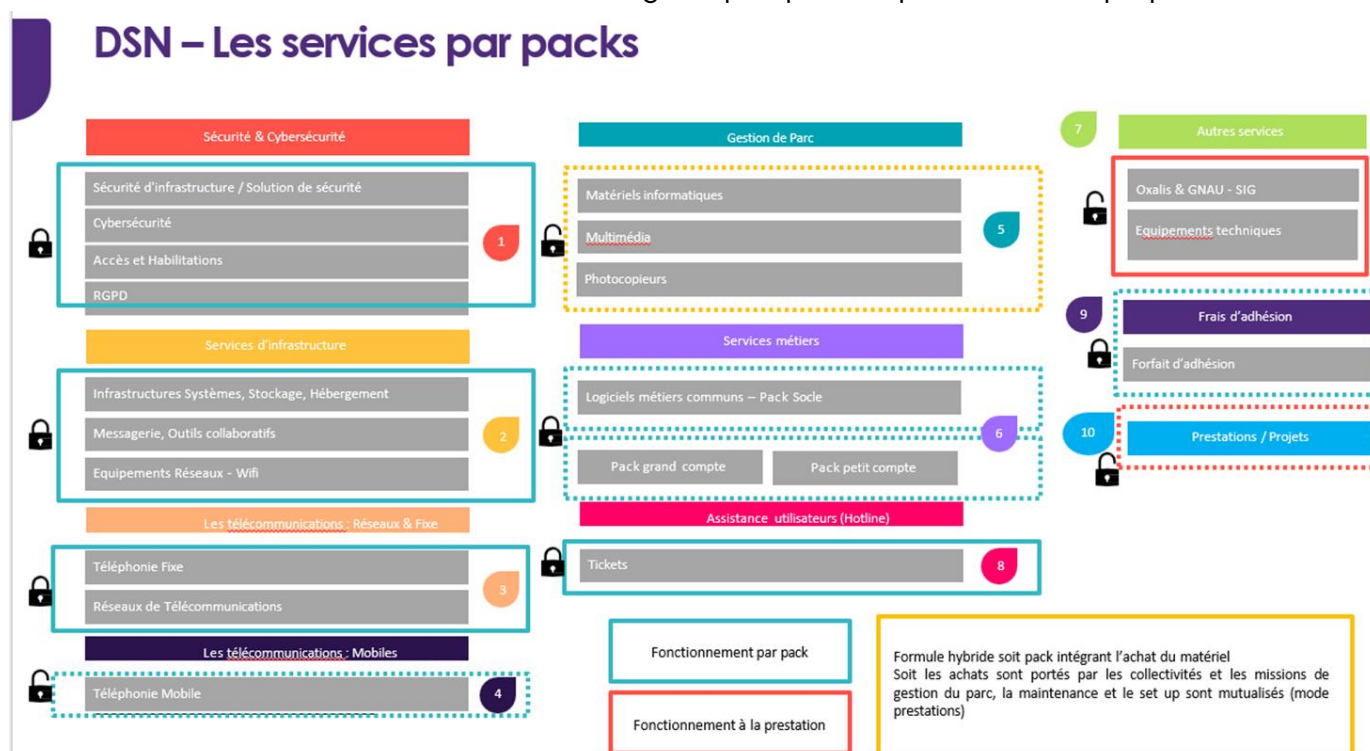
Les objectifs poursuivis sont :

- La mise en commun des moyens matériels, humains et financiers afin de rationaliser l'utilisation des ressources informatiques disponibles en privilégiant la sobriété ;

- Le renforcement de la qualité et de la disponibilité des services informatiques offerts aux agents en harmonisant les pratiques et en garantissant une meilleure réactivité face aux besoins des métiers ;
- La mise en place de mesures de sécurité renforcées pour protéger les données sensibles et garantir la confidentialité des informations traitées, conformément aux normes et réglementations en vigueur et à venir ;
- L'engagement d'une démarche de modernisation et d'urbanisation des infrastructures informatiques en mutualisant les investissements dans les technologies émergentes et en anticipant les évolutions technologiques à venir ;
- La mise en œuvre d'une gestion collaborative des projets informatiques communs en définissant des procédures claires et des responsabilités précises ;
- La garantie de la conformité aux normes et aux standards en matière informatique, de respect de l'environnement, de sécurité et de protection des données, afin d'assurer une utilisation responsable et éthique du numérique ;
- L'établissement d'une gouvernance claire et pragmatique pour le Service Commun, avec des mécanismes de suivi réguliers permettant d'évaluer les résultats et d'apporter d'éventuelles améliorations.

En application de l'article L5211-4-2 du CGCT, Granville Terre et Mer a confié le portage du service commun à la Ville de Granville.

Selon l'article 2 de cette convention, l'OTI envisage d'opter pour les packs suivants proposés :



En excluant le pack 5 « Gestion de Parc », pour conserver une capacité d'investissement.

La convention DSN 2026 sera applicable au **1^{er} janvier 2026**.

Annexe : Convention DSN et ses annexes.

Madame La Présidente demande l'avis du Comité de Direction,

**Le Comité de Direction, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
DECIDE**

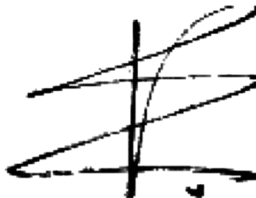
- **D'APPROUVER la convention DSN et les packs choisis**
- **D'AUTORISER la Présidente à signer cette convention DSN**
- **DE DONNER tous pouvoirs à la directrice pour l'exécution de la présente délibération**

Contrainte aux attentes exprimées relatives à la mutualisation, Mr Lერიკიერ précise que la DSN ne permettra pas d'économiser car le coût de l'informatique ne va qu'augmenter, l'informatique et la cybersécurité étant de + en + complexe et ajoute que quoi qu'il en soit le coût d'un salarié à temps plein augmentera la charge pour l'OTI de façon conséquente. Il valide la façon d'avoir conservé la capacité d'investissement.

Le Comité de Direction est informé des opérations financières réalisées au moyen de la carte d'achat. Aucune observation particulière n'est formulée.

Fin de la séance à 20h40

**Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture et Publication
Le 16/12/2025**



**La Présidente de l'EPIC
Annaïg LE JOSSIC**

**Fait et délibéré à Granville,
Le 16/12/2025**



**Le secrétaire de séance
Alain NAVARRET**